



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2024-015

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2024

Sommaire

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie / Service interministériel de défense et de protection civiles

74-2024-01-11-00004 - Arrêté n° PREF CAB SIDPC 2024 0001 portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC "Secours en Montagne" (2 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2024-01-11-00004

Arrêté n° PREF CAB SIDPC 2024 0001 portant
approbation des dispositions spécifiques ORSEC
"Secours en Montagne"



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles**

Le préfet de la Haute-Savoie

Le 11 janvier 2024

Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n° PREF/CAB/SIDPC/2024-0001
Portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC « Secours en Montagne »**

- VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, modifiée ;
- VU** la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, modifiée
- VU** le code général des collectivités territoriales
- VU** le code de la sécurité intérieure
- VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de la Haute-Savoie – M. LE BRETON (Yves) – (NOR : IOMA2221366D)
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif au dispositif ORSEC ;
- VU** l'arrêté du 7 août 2009 relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des téléphériques ;
- VU** la circulaire n° IOCK1110769C du 06 juin 2011 relative aux orientations générales pour la mise en œuvre des moyens publics concourant au secours en montagne et sa formation dans le cadre d'une disposition spécifique ORSEC ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : prenom.nom@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/2

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



VU l'instruction Ministérielle du 21/02/2017 relative à l'emploi des hélicoptères de la sécurité civile (NOR INTE 1705834J)

VU l'instruction Interministérielle du 24/03/2017 relative aux moyens héliportés de la DGSCGC et des établissements de santé utilisés dans le cadre du SAP et de l'AMU (NOR AFSH 1709586J)

VU l'instruction Interministérielle du 04/11/2013 relative à la coordination et à l'optimisation des moyens aériens en cas de crise localisée sur le territoire national (NOR PRMD 1327269J)

VU l'arrêté préfectoral n° 2013016-0007 du 16 janvier 2013 portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC « secours en montagne » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014213-0026 du 1^{er} août 2014 portant modification des dispositions spécifiques ORSEC « secours en montagne » ;

VU les avis des services consultés ;

ARRÊTE

Article 1er : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 2013016-0007 du 16 janvier 2013 portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC « secours en montagne ».

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 2014213-0026 du 1^{er} août 2014 portant modification des dispositions spécifiques ORSEC « secours en montagne ».

Article 3 : Les dispositions spécifiques ORSEC « secours en montagne » sont approuvées. Elles sont applicables dans le département de la Haute-Savoie.

Article 4 : La sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de la Haute-Savoie, les sous-préfets d'arrondissement, le chef du service interministériel de défense et de protection civiles, les chefs des services concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le Préfet,



Yves LE BRETON